



Conseil municipal du 08 avril 2024

Délibération n°20-24

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2023

Date de convocation : 02/04/2024

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élu : Serge CAFIERO

Membres présents : Renaud PFEFFER – Pascale CHAPOT - Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT - Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Arnaud BREJOT- Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE – Julie GUINAND BOIRON - Sophie PIVOT – Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Christian CECILLON - Raphaëlle GUÉRIAUD – Fatira RULLIERE – Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Anne BLANCHET a donné pouvoir à Fatira RULLIERE.

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

L'assemblée délibérante doit voter le compte administratif de l'exercice comptable clos, puis constater les résultats et décider de leur affectation qui doit couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents, ensuite le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, le solde étant affecté en excédent de fonctionnement reporté, ou en dotation complémentaire d'investissement en réserves.

II. LA PROPOSITION

Il est proposé d'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat 2023	929 663,31 €
Résultats antérieurs reportés	0,00 €
RESULTAT A AFFECTER	929 663,31 €
AFFECTATION	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	669 663,31 €
Report en fonctionnement R002	260 000,00 €

III. LA DÉCISION

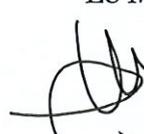
Où l'exposé de Pascale DANIEL,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'AFFECTER** le résultat de la section de fonctionnement-exercice 2023, à la section d'investissement 2024, soit la somme de 669 663,31 € (en laissant 260 000 € en section de fonctionnement).

Mornant, le 08 avril 2024.

Le Maire,



Renaud PFEFFER.